

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 septembre 2023

Numéro Délibération	57/2023
date de mise en ligne	3 Octobre 2023

Convocation transmise le 21 septembre 2023

objet de la délibération CAF de l'Hérault –Convention Territoriale Globale 2023-2027 – Autorisation de signature

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Max RASCALOU – Pouvoir à Monsieur Laurent VIDAL / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. François BATOCHÉ / M. Laurent TEISSIER – Pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à Mme Cécile VEILLON / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. Raymond HAREL – Pouvoir à M. Jean IBANEZ / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Bérandère VALLES

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a des champs d'intervention multiples (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services...), qu'elle décline dans une approche territoriale globale, et qui croisent ceux de la commune.

En tant que partenaire de proximité des collectivités, elle propose une démarche de coopération avec la commune afin que la connaissance du territoire qui est celle de la collectivité s'additionne à l'expertise et aux capacités de financement et d'ingénierie de la CAF, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

Ce partenariat se poursuivrait par la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2027.

Cette contractualisation permettrait, à l'issue d'un diagnostic identifiant les caractéristiques et les besoins du territoire ainsi que les possibilités d'optimisation ou de développement de l'offre existante, de préciser les moyens (humains, financiers, partenariaux...) déployés par la CAF pour soutenir la commune dans sa démarche de réflexion autour de la compétence Enfance-Jeunesse.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

□ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

□ Mise en ligne

.../...

Concrètement, cette convention territoriale globale définit un objectif commun (le projet social de territoire de Vendargues) et intègre l'engagement de la CAF pour le cofinancement des dépenses prévues par la commune (Bonus Territoire), les thèmes retenus et les actions cofinancées, à savoir :

- Thème « Petite enfance » :
 - ✓ Poursuite de l'action « Multi-accueil Les Petits Lutins »,
 - ✓ Poursuite de l'action « Relais Petite Enfance (RPE) » mise en place au 1^{er} juin 2016,
 - ✓ Poursuite de l'action « Coordination / Chargé de coopération CTG » développée au 1^{er} janvier 2018 (0,80 Etp),
- Thème « Jeunesse » :
 - ✓ Poursuite de l'action « ALSH municipaux Jeunesse et Place au Sport 6-17 ans »,
 - ✓ Poursuite de l'action « ALSH maternel 3-6 ans et élémentaire 6-12 ans », géré par l'Association « Vacances Evasion »,
 - ✓ Poursuite de l'action « Formation BAFA/BAFD »,
- Thème « Parentalité » :
 - ✓ Poursuite de l'action « LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) » mise en place au 7 juin 2022,
 - ✓ Réflexion sur d'autres dispositifs de soutien à la parentalité, tels que le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) ou le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Je vous propose donc :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à la conclusion d'une Convention Territoriale Globale (CTG), à intervenir avec la CAF de l'Hérault, pour la période 2023-2027,
- de dire que les crédits nécessaires à la poursuite et au développement des actions visées dans ce dispositif seront inscrits aux budgets successifs de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

▫ Mise en ligne